Département de la Dordogne

République Française

COMMUNE LE FLEIX

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 12

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 20H30, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2022, s'est réunie Salle du Conseil, sous la présidence de Lionel FILET, Maire
Sont présents : Lionel FILET, Lionel LACOMBE, Séverine HIVERT, Claude BECQUET, Chloé BARUTHEL, Patrick GUERIN, Didier MARCON, Philippe COLLAS, Nadine GOURDON, Emmanuelle GUICHARD, Andy HORTION
Représentés : Brigitte CLEMENT par Claude BECQUET
Excuses : Josiane RECLUS, Ghislaine LAVANDIER
Absents : Denis BRESIL
Secrétaire de séance : Nadine GOURDON

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres présents le compte rendu de la séance du 28 juillet 2022.
Sans aucune remarque ni observations, le compte rendu du 28 juillet dernier est validé à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1) RPLI Règlement local de publicité intercommunale - 2022_056

Le Conseil Municipal,
Vu les objectifs et les orientations générales du RLPi présentés aux élus,
PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du code de l'environnement et L. 153-12 du code de l'urbanisme.

2) Chemin du Maine dispense de purge hypothèque sur parcelle A1171 - 2022_057

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité la dispense de purge d'hypothèque sur la parcelle A1171.

3) Subvention complémentaires associations - 2022_058

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité pour la subvention accordée à Harmonie Art.

4) Vente parcelle pour accès lotissement du Vignoble - 2022_059

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

5) Choix de l'architecte pour la réfection des sanitaires école M. SERRES - 2022_060

Compte tenu de la différence d'estimation du coût des travaux et des taux d'honoraires présentés, propose de choisir M. GRIFFOUL.
Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

6) CDAS 2023 - 2022_061

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité pour le renouvellement de l'adhésion 2023.

7) Rétrocession concession cimetière - 2022_062

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité la proposition de rétrocession de la concession N°628p, à titre gratuit, telle que proposée.

8) Convention modernisation du parc éclairage public - 2022_066

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :
- de retenir une durée de réalisation des travaux d'une (1) année et démarer ces travaux en 2023,
- du montant estimatif des travaux : 106 500 €HT,
- de la participation SDE 24 (35%) : 37 275 € HT,
- de la participation commune 65 % : 69 225 € FT.
- d'une provision budgétaire estimative annuelle moyenne de 69 225 € HT (variation tolérée de 20%),
- d'autoriser le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès verbal de mise à disposition des biens avec le SDE 24.

9) Cassiopea : conventions de partenariat - 2022_064

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité les conventions avec l'Association CASSIOPEA.

10) Frais fonctionnement commune RPI - 2022_065

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le montant de ces participations à la majorité, suivant convention établie entre les maires du RPI.
5 votes contre.

Séance levée à 22H30.

L'intégralité du procès verbal de la séance du conseil municipal est consultable au secrétariat.